

Gatineau, le 19 juin 2015

Monsieur Pierre Labrecque  
Conférence régionale des élus de l'Outaouais  
394, boul. Maloney Ouest, bureau 101  
Gatineau (Québec) J8P 7Z5

**Objet : Dépôt d'une résolution concernant la structure d'âge des forêts**

Monsieur,

À titre de secrétaire de la Table régionale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TRGIRT), M. Taillon nous a déposé par lettre le 21 janvier 2015, une résolution votée par la Table. Cette résolution demandait au ministère de remplacer la modalité temporaire pour l'enjeu écologique « structure d'âge des forêts ». La modalité suivante est proposée : « En plus de la cible provinciale qui est d'avoir en tout temps, par unité d'aménagement (UA), un minimum de 80 % des regroupements d'unités territoriale de référence (UTR) dans les catégories faiblement et modérément altérées, un minimum de 50 % des regroupements d'UTR par UA doit se trouver dans la catégorie faiblement altérée. De plus, en tout temps, avoir un maximum de 15 % de regroupement d'UTR se trouvant dans la catégorie fortement altérée pour l'Outaouais. »

Nous sommes favorables à la proposition soumise. Cette modalité sera considérée comme un maximum d'altération à ne pas dépasser et non un objectif à atteindre. Toutes les situations, où une unité territoriale d'analyse (UTA) évoluera vers une catégorie plus basse que sa catégorie actuelle, devront être analysées au cas par cas. En effet, nous comprenons que la nouvelle modalité n'a pas fait l'objet d'un consensus, mais plutôt d'une majorité due aux réticences des groupes environnementaux. Aussi, nous constatons que la nouvelle modalité proposée par la TGIRT est inférieure à l'ancienne mesure temporaire, au niveau de la protection environnementale du territoire. Nous comprenons que c'est dans le but d'intégrer les trois sphères du développement durable, soit l'environnement, l'économie et le social.

Aussi, étant donné l'impact environnemental d'avoir une UTA fortement altérée sur le territoire, nous souhaitons que celles-ci soient réparties sur le territoire. Ainsi, les UTA fortement altérées ne pourront pas toutes se trouver dans la même unité d'aménagement. Nous viserons une répartition d'environ 15 % maximum des UTA fortement altérées par UA.

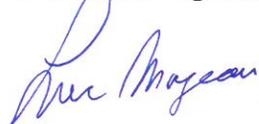
Suite à la présente lettre, les modifications proposées aux cibles de l'enjeu « structure d'âge » seront intégrées à la fiche VOIC (enjeu, objectif, indicateur et cible) du ministère concernant ce sujet.

De plus, nous tenons à vous rappeler que le VOIC comporte aussi un volet concernant les forêts en régénération. Celui-ci a été présenté aux trois Tables GIRT à l'automne 2010. Actuellement, toutes les UTA de l'Outaouais sont considérées comme étant faiblement altérées (vertes) au niveau de la régénération, c'est-à-dire que moins de 20 % de la superficie de chacune des UTA est composée de forêts de 15 ans et moins (dans la sapinière) ou de 10 ans et moins (dans l'érablière à bouleau jaune). Étant donné que la résolution n'apporte pas de précision sur cette partie de l'enjeu, notre cible restera inchangée.

De plus, tel que recommandé par le comité sur les enjeux écologiques de la TGIRT, et dans la lignée de ce qui est expliqué dans la fiche d'analyse, le ministère travaille présentement à raffiner l'enjeu « structure d'âge ». La nouvelle méthodologie permettra de prendre en compte les différences entre les peuplements équiens et inéquiens<sup>1</sup>, pour ainsi mieux capter la réalité des régions mixtes et feuillues. Lorsque le travail sera plus avancé, il sera présenté au comité Enjeux écologiques, puis à la TGIRT. À ce moment, nous retravaillerons les cibles pour cet enjeu.

Veuillez accepter, Monsieur, nos salutations distinguées.

Le directeur régional,



Luc Mageau

LM/MV/vc

c. c. : Mme Brigitte Hardy, chef de l'Unité de gestion de la Haute-Gatineau-et-du-Cabonga

M. André Laurin, chef p.i. des Unités de gestion de la Coulonge et de la Basse-Lièvre

M. Pierre Ménard, directeur général de l'Outaouais

---

<sup>1</sup> Les peuplements équiens sont majoritairement constitués de résineux et de feuillus intolérants à l'ombre (bouleau à papier et peupliers), tandis que les peuplements inéquiens sont surtout constitués de feuillus tolérants à l'ombre tels l'érable à sucre, le bouleau jaune et autres.